

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/61

11 décembre 1996

(96-5252)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: français

BELGIQUE

Déclaration de S.E. M. Philippe Maystadt
Vice-Premier Ministre et Ministre des finances
et du commerce extérieur

Permettez-moi tout d'abord de dire toute mon appréciation pour l'accueil que vous et votre pays nous prodiguez depuis notre arrivée et de vous féliciter très sincèrement pour la façon remarquable dont cette Conférence est organisée.

La tenue dans cette ville dynamique de la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce symbolise et consacre le succès des efforts entrepris par Singapour pour s'intégrer dans le commerce mondial.

Je partage avec vous, sans nul doute, le sentiment de l'importance de cette première Conférence ministérielle après la fin des Négociations du Cycle de l'Uruguay Round et la mise en place de la nouvelle Organisation mondiale du commerce.

La Présidence et la Commission, en leur qualité de porte-parole de l'Union européenne, ont déjà eu et auront encore l'occasion de vous faire part des positions que nous avons adoptées sur les divers sujets à l'ordre du jour. En tant que représentant d'un pays qui est le dixième contributeur au budget de l'OMC, je me bornerai à quelques considérations sur certains points qui me paraissent importants pour l'avenir de l'OMC.

Je suis profondément convaincu que la libéralisation des échanges, pour être réellement effective et remplir son objectif d'accroissement des richesses de l'ensemble des pays et du niveau de vie de leur population, requiert un système ouvert, universel, non discriminatoire que seule une Organisation comme celle-ci est à même d'assurer à long terme.

De nombreuses études, émanant notamment de l'OMC, soulignent l'expansion du commerce ces dernières années et sa contribution majeure à la croissance de l'économie mondiale.

La libéralisation commerciale doit se poursuivre.

Ceci étant, si le phénomène de globalisation de l'économie qui constitue la toile de fond des travaux de l'OMC est porteur de grands espoirs, il faut bien reconnaître qu'il inquiète toutes celles et tous ceux qui ne se sentent pas armés pour relever les défis qu'il entraîne.

Les responsables politiques que nous sommes doivent être à l'écoute de ces préoccupations et agir de telle sorte que la libéralisation ne se fasse pas sans le consentement et le concours des populations concernées.

Mes collègues ici présents connaissent ou se rappellent les difficultés qu'il a fallu surmonter avant de conclure les négociations à Marrakech en 1994. Il ne fut pas aisé de trouver un équilibre satisfaisant entre les concessions et les attentes de chacun.

Il serait donc imprudent de vouloir agrandir l'édifice dans la précipitation. Mieux vaut d'abord consolider les étages existants, avant de prétendre en construire de nouveaux.

Il s'agit en effet de rappeler que la première mission de l'OMC est de veiller à ce que les accords conclus soient intégralement respectés.

L'équilibre des droits et des obligations découlant de l'Uruguay Round ne doit pas être remis en cause.

La Belgique n'est dès lors pas en faveur d'une ouverture anticipée de nouvelles négociations.

Il s'agit aussi de se mettre d'accord sur le fait que l'OMC doit veiller au caractère progressif du processus de libéralisation, n'obéissant pas à des délais artificiels mais s'accompagnant d'un renforcement des règles et disciplines en matière commerciale.

Il s'agit également pour l'OMC, et mon pays y attache une très grande importance, d'exprimer clairement aux yeux du monde la priorité essentielle qu'elle attache à l'intégration des pays les moins avancés dans le commerce international.

Enfin et surtout, il s'agit pour l'OMC, consolidée par cette Conférence, d'affirmer clairement que le commerce n'est pas une fin en soi mais, pour reprendre les termes du préambule de l'Accord instituant l'OMC, un moyen "en vue du relèvement des niveaux de vie et de la réalisation du plein emploi".

Les citoyens belges, par le truchement de leur Parlement qui en a fait une condition à la ratification des Accords de l'Uruguay Round, veulent voir l'OMC contribuer activement à la promotion des normes fondamentales du travail, telles qu'elles sont consacrées par le droit international et ce, en étroite collaboration avec l'Organisation internationale du travail et sans pour autant remettre en cause les avantages comparatifs des pays en développement.

Le gouvernement belge a bien entendu regretté que Monsieur Hansenne, Directeur général du BIT, n'ait pas été invité à notre réunion. Nous ne comprendrions pas que l'OMC se refuse à établir une forme de coopération avec l'Organisation internationale du travail en vue d'assurer progressivement le respect de ces normes fondamentales.

Cette action doit s'inscrire dans la durée (il faut laisser un temps raisonnable aux pays concernés pour adapter leurs pratiques et leurs conditions de travail) et dans un cadre multilatéral (il faut proscrire les mesures unilatérales). Elle doit être incitative plutôt que répressive. Elle doit s'accompagner d'une aide accrue en faveur des pays les moins avancés.

Certes, mon gouvernement a bien reçu les messages de plusieurs de nos partenaires des pays émergents et en développement, réticents à discuter de ces sujets à l'OMC. Pour ma part, je ne suis sûrement pas insensible à certains de leurs arguments, surtout lorsqu'ils peuvent avoir le sentiment que certains discours "sociaux" sont en réalité inspirés par des velléités protectionnistes. Mais tel n'est pas notre cas et je reste persuadé qu'une meilleure compréhension mutuelle de nos valeurs et de nos conceptions en la matière ne peut résulter que d'une discussion multilatérale qui prendrait correctement en compte les intérêts, les spécificités et les problèmes des uns et des autres.

Il peut y avoir plusieurs façons de rencontrer ces préoccupations, mais j'ai la conviction que la création de mécanismes adéquats de coopération entre l'OMC et l'OIT y contribuerait certainement.

En discutant ensemble de ces questions, nous accomplirons un pas important dans la voie de l'objectif qui nous est commun, à savoir l'amélioration du bien-être de nos populations.